

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice 2019

Version validée par le Conseil d'administration en date du 16 juillet 2020



Alan

Société anonyme au capital de 838.571,80 € entièrement libéré
N° 818 353 070 R.C.S. Paris
Société régie par le code des assurances
Siège social: 117, quai de Valmy - CS 90114 - 75010 Paris

La Société est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de
résolution (ACPR) : 4, Place de Budapest - 75436 Paris

Synthèse	4
Mission	4
Offre de produits d'assurance	4
Activité 2019	5
Fonds propres et couverture des exigences réglementaires	6
Activité et résultats	7
Activité	7
Nom et forme juridique	7
Coordonnées de l'Autorité de Contrôle	7
Actionnariat	7
Auditeur externe de l'entreprise	7
Lignes et zones géographiques d'activité	7
Souscription et développement de l'activité	8
Faits marquants de l'exercice	8
Résultat de souscription	9
Résultat des investissements	10
Résultats des autres activités et autres informations	10
Système de gouvernance	10
Informations générales sur le système de gouvernance	10
Dirigeants effectifs	10
Conseil d'administration	10
Culture interne et organisation	11
Politique de rémunération	11
Exigences de compétence et d'honorabilité	11
Système de gestion des risques et contrôle interne	12
Fonction d'audit interne	13
Fonction actuarielle	13
Profil de risque	14
Risque de souscription	14
Risque de marché	15
Risque de crédit	15
Risque de liquidité	16
Risque opérationnel	16
Capital de solvabilité requis et profil de risque	17
Valorisation à des fins de solvabilité	18
Actifs	18
Provisions techniques	19
Segmentation - Catégories homogènes de risques	19
Valorisation des provisions techniques	19

Meilleure estimation des provisions	20
Marge de risque	20
Méthodes de valorisation alternative	20
Autres passifs	21
Gestion du capital	21
Fonds propres	21
Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	21
Fonds propres éligibles et couverture de l'exigence de capital	22

Synthèse

Mission

Alan a été créée le 10 février 2016 avec pour objectif de rendre la santé intuitivement personnelle, simple et accessible pour tous.

Alan investit fortement dans le produit et la technologie afin :

- de proposer une expérience utilisateur digitale simple qui facilite les démarches des assurés comme des équipes RH (application mobile pour gérer l'ensemble des démarches associées aux contrats, remboursements rapides avec notification en temps réel, service client disponible et réactif avec un temps médian de réponse inférieur à 3 minutes, etc.) ;
- de concevoir et de commercialiser une offre compétitive et transparente, sans intermédiaire ni commission. La souscription des contrats s'effectue exclusivement en ligne sur la plateforme (web ou mobile) de la Société (www.alan.com) ;
- de devenir un partenaire santé aux côtés des assurés et de leur famille au quotidien (déploiement d'un programme de prévention personnalisé, téléconsultations par vidéo ou chat mobile, outils dédiés pour trouver les médecins bien remboursés etc.).

La commercialisation du premier produit d'assurance complémentaire santé par Alan a débuté fin 2016. Depuis trois ans, Alan a démontré sa capacité à se distinguer par la confiance que lui accorde ses membres. Début 2020, le *Net Promoter Score*¹ (NPS) de la part des membres et de 75 de la part des administrateurs des contrats d'entreprise.

Offre de produits d'assurance

Début 2019, l'offre de produits d'assurance était constituée de:

- deux produits d'assurance collective de frais de santé à destination des entreprises et de leurs salariés : Alan Green (contrat responsable et solidaire) et, depuis 2018, Alan Blue contrat premium présentant des garanties renforcées face aux dépassements d'honoraires quel que soit le secteur d'activité du professionnel de santé ;
- une offre d'assurance complémentaire santé responsable et solidaire pour les indépendants (éligible à la déduction fiscale Madelin).

¹ Le *Net Promoter Score* renseigne la propension d'un client à recommander un service (échelle allant de -100 à 100). Enquête réalisée auprès de nos membres en février 2020

Au cours de l'année, la Société a renforcé son offre de produits pour répondre aux besoins spécifiques de nouvelles catégories de clients. La Société a notamment conçu :

- une offre d'assurance complémentaire santé à destination des entreprises du secteur HCR (Hôtels, Cafés et Restaurants), avec un produit standard (Alan Cerises) et un produit premium (Alan Pomme) ;
- un produit dédié aux individuels non éligibles au statut de travailleur non-salarié.

Face à la forte demande des utilisateurs de disposer d'un produit de prévoyance complémentaire d'entreprise aussi simple que l'offre santé, Alan distribue également depuis juillet 2017 des garanties de prévoyance (décès invalidité incapacité) pour lesquelles la société intervient comme intermédiaire. Les produits de prévoyance, gérés par Alan, sont assurés par CNP Assurances et conçus spécifiquement pour les assurés d'Alan

Activité 2019

L'exercice 2019 a été marqué par le développement rapide des activités d'assurance complémentaire santé collective (entreprises) et individuelle (travailleurs non-salariés), avec :

- l'intégration des nouveaux contrats collectifs acquis lors de la campagne de renouvellement 2018. Le portefeuille d'assurés est passé de 13,000 assurés fin décembre 2018 à plus de 25,000 début janvier 2019 ;
- la croissance organique régulière du nombre d'assurés au cours de l'année. Le taux de croissance moyen du nombre d'utilisateurs couvert a été de près de 5 % par mois en dépit de la saisonnalité annuelle caractéristique du marché de l'assurance complémentaire santé collective ;
- une rentabilité technique portée par les contrats collectifs (85 % du portefeuille), qui s'est rééquilibrée par rapport au marché français de l'assurance complémentaire santé suite aux décisions prises par la société de diminuer ses prix, notamment pour les familles, en 2017 puis 2018 ;
- le succès de la campagne de renouvellement 2019 confirmant la capacité de la société à proposer une offre différenciante et élargie, ciblant de nouveaux marchés et des entreprises de plus grande taille (jusqu'à plus de 1,000 bénéficiaires par contrat collectif). Le portefeuille d'assurés employés dans des entreprises de plus de 200 salariés a été multiplié par 8 en 2019. Au 31 décembre 2019 près de 67,000 membres étaient déjà engagés pour être assurés par la Société en 2020.

Le chiffre d'affaires 2019 (primes acquises brutes) affiche une hausse de +280 % et atteint 16,0 M€. Au 1er janvier 2020, le volume annualisé de primes à facturer (*Annual Recurring Revenue*) en santé et prévoyance s'élevait à 52 M€.

Fonds propres et couverture des exigences réglementaires

Alan dispose d'un bilan et de partenaires solides:

- Fin 2019, Alan disposait de plus de 47 M€ de capitaux propres. La Société a par ailleurs finalisé une nouvelle augmentation de capital de 40 M€ au premier trimestre 2020 ;
- Alan est notamment réassurée par CNP Assurances, premier assureur de personnes en France et Swiss Re, premier réassureur mondial.

Dans le référentiel réglementaire Solvabilité 2, les fonds propres éligibles à la couverture des risques assurantiels ressortent à 44,3 M€ à fin 2019 :

- Alan couvre six fois l'exigence de capital de solvabilité plancher requis par la réglementation Solvabilité 2 (contre 2,8 fois en moyenne sur le marché de l'assurance non-vie en France en 2019) ;
- Alan couvre également plus de 17 fois le niveau du capital minimum requis (2,5 M€) par la réglementation à fin 2019.

En intégrant l'augmentation de capital annoncée en avril 2020, la société afficherait un ratio de solvabilité supérieur à 11 fois les exigences réglementaires. Ce niveau de fonds propres, associé à une gouvernance réactive, permet à la société de faire face à une croissance très rapide du portefeuille d'assurés en 2020 et 2021.

Activité et résultats

Activité

Nom et forme juridique

Alan est une société anonyme immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris (N°818 353 070) dont l'activité est régie par le code des assurances depuis le 23 octobre 2016. Son siège social est situé 117, quai de Valmy - CS 90114 - 75010 Paris.

Coordonnées de l'Autorité de contrôle

Alan est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4, Place de Budapest - 75436 Paris

Actionnariat

La société est indépendante. Elle n'est la filiale d'aucune société.

Au 31 décembre 2019, les personnes suivantes détenaient chacune une participation qualifiée dans la Société, c'est-à-dire plus de 10 % du capital de la société de manière directe ou indirecte :

- M. Jean-Charles Samuelian cofondateur et président-directeur général ,
- M.Charles Gorintin, cofondateur et directeur général délégué,
- le fonds de capital risque Index Ventures, basé à Londres.

Chaque salarié de la société est intéressé au capital de la Société au travers de la détention de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE). Fin 2019, les cofondateurs et les salariés détiennent la majorité du capital de la Société.

Auditeur externe de l'entreprise

L'audit externe de la société a été confié à la société KPMG Audit - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense représentée par M. Régis Tribout, commissaire aux comptes.

Lignes et zones géographiques d'activité

Alan a reçu le 23 octobre 2016², l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour pratiquer en France les opérations correspondant

² Décision n° 2016-C-72 du 20 octobre 2016 portant agrément d'une entreprise d'assurance.

aux branches 1 et 2 mentionnées à l'article R. 321-1 du code des assurances (Maladie et Accidents).

Début 2019, l'offre de produits d'assurance était constituée de:

- deux produits d'assurance collective de frais de santé à destination des entreprises et de leurs salariés : Alan Green (contrat responsable et solidaire) et, depuis 2018, Alan Blue contrat premium présentant des garanties renforcées face aux dépassements d'honoraires quel que soit le secteur d'activité du professionnel de santé ;
- une offre d'assurance complémentaire santé responsable et solidaire pour les indépendants (éligible à la déduction fiscale Madelin).

Au cours de l'année, la Société a renforcé son offre de produits pour répondre aux besoins spécifiques de nouvelles catégories de clients. La Société a notamment conçu :

- une offre d'assurance complémentaire santé à destination des entreprises du secteur HCR (Hôtels, Cafés et Restaurants), avec un produit standard (Alan Cerises) et un produit premium (Alan Pomme) ;
- un produit dédié aux individuels non éligibles au statut de travailleur non-salarié ;
- un premier produit sur-mesure pour un groupe de restauration rapide (Alan Litchi).

La souscription est réalisée exclusivement en ligne sur le site de la société (www.alan.com).

La société exerce par ailleurs une activité d'intermédiaire d'assurance en proposant des contrats de prévoyance collective en complément de ses contrats d'assurance frais de santé. Fin 2019, 61 % du portefeuille d'assurés Santé collectif était également couvert par l'offre prévoyance.

Souscription et développement de l'activité

Faits marquants de l'exercice

L'année 2019 est marquée par la poursuite du développement continu et rapide de la Société notamment auprès d'entreprises de taille intermédiaire et relevant de secteurs d'activité variés (67,000 assurés au 1er janvier 2020, soit une augmentation de 168 % (x2,7) par rapport à l'année précédente.

En parallèle du développement de son portefeuille de clients, la Société a renforcé son équipe avec le recrutement de nouveaux collaborateurs. La société comptait 153 salariés fin 2019 contre 59 fin décembre 2018. Les nouveaux recrutements ont notamment permis :

- le renforcement des équipes d'ingénieurs informatiques ;
- la croissance de l'équipe "support clients" ;
- le développement de la force de vente commerciale.

Parmi les évolutions principales en matière de produit, l'année 2019 a été marquée par :

- la commercialisation d'une offre dédiée aux entreprises du secteur Hôtels - Cafés - Restaurants (produit standard et produit *premium*) ;
- l'[amélioration continue](#) de l'application Alan et des services disponibles (raccourcissement des délais de remboursements, prises en charges instantanées et devis automatisés, carnet d'adresse de docteurs, etc.) ;
- la baisse des prix en début d'année pour les entreprises couvertes par *Alan Green* afin de répercuter aux assurés les résultats techniques observés et meilleurs qu'anticipé en 2018 ;
- l'augmentation des prix pour les affaires nouvelles des produits Alan Blue (entreprises) et Alan Santé (pour les TNS) ;
- l'adjonction au produit Alan Green d'une offre d'options souscrites à titre individuel ;
- le déploiement d'une offre personnalisée destinée aux plus grandes entreprises ;
- la mise en conformité des contrats et garanties avec l'entrée en vigueur de la réforme "100% Santé" au 1er janvier 2020 ;
- l'inscription et la gestion des contrats intégralement sur mobile pour les indépendants ;
- l'automatisation de la gestion des cas de télétransmission.

Résultat de souscription

Le volume de primes d'assurance acquises sur l'exercice s'élève à 15,9 M€ (contre 4,2 M€ en 2018) reflétant à la fois le développement rapide de la société et le caractère cyclique du marché : la plupart des contrats signés à partir de l'automne 2019 concernent des contrats débutant au 1er janvier 2020. Au 1er janvier 2020, le volume annualisé de primes à facturer (*Annual Recurring Revenue*) en santé et prévoyance s'élevait à 52 M€.

Les charges nécessaires au développement de la société sont élevées par rapport au volume de primes collecté en 2019, notamment sous l'effet de l'accroissement de la masse salariale, et sont en ligne avec les prévisions.

Le résultat technique brut 2019 s'établit à -20,0 M€.

Résultat des investissements

La société n'a pas investi dans des placements financiers au cours de l'exercice 2019. Les fonds collectés sont intégralement conservés sous forme de trésorerie (compte courant, dépôts à terme).

Résultats des autres activités et autres informations

La société n'exerce pas d'autre activité que la commercialisation de ses produits d'assurance santé et prévoyance.

Le résultat comptable de l'exercice 2019 est principalement marqué par les dépenses liées au développement de la société (salaires, coûts de développements informatiques, etc.) et notamment la masse salariale en forte croissance. La perte enregistrée au titre de l'exercice 2019 s'élève à -19,4 M€.

Systeme de gouvernance

Informations générales sur le système de gouvernance

Dirigeants effectifs

La Société dispose de trois dirigeants effectifs de la société :

- M. Jean-Charles Samuelian cofondateur et président-directeur général ;
- M. Charles Gorintin, directeur général délégué, co-fondateur et CTO ;
- M. Fabrice Staad, directeur général délégué, responsable de l'actuariat et des produits d'assurance.

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont principalement issus du secteur des assurances ou de l'entrepreneuriat, tous impliqués pleinement dans la réussite du projet mis en œuvre par la Société.

Au 31 décembre 2019, les administrateurs de la Société sont:

- Mme Hélène Falchier, administratrice ;
- M. Charles Gorintin, directeur général délégué, co-fondateur et CTO ;
- M. Jan Hammer, administrateur et représentant d'Index Ventures;
- M. Jean-Charles Samuelian co-fondateur et président- directeur général ;
- M. Guillaume Sarkozy, administrateur.

Outre les réunions régulières du Conseil (8 réunions en 2019), les administrateurs et les principaux actionnaires sont étroitement associés au suivi du projet par la diffusion hebdomadaire de lettres d'information détaillées relatives à l'activité, à la stratégie et aux chantiers en cours dans l'entreprise.

Culture interne et organisation

La Société a mis en place une organisation fondée sur la transparence et la responsabilisation ("*ownership*").

Chaque décision fait l'objet d'une communication écrite (absence de réunion) et partagée avec l'ensemble des collaborateurs. Cette organisation une grande réactivité dans la gouvernance de la société. Elle permet notamment de signaler immédiatement les dysfonctionnements qui pourraient être observés à l'ensemble des fonctions clés et à la Direction générale.

Politique de rémunération

La politique de rémunération fixée est simple et fait l'objet d'une publicité totale au sein de la société :

- les salariés et les mandataires sociaux sont rémunérés selon une grille adaptée aux moyens de l'entreprise, validée par le Conseil d'administration et partagée avec l'ensemble des collaborateurs et reflétant à la fois le degré d'expertise et l'expérience professionnelle des salariés. La grille a fait l'objet d'une révision au cours de l'exercice 2019 pour prendre en compte la croissance de la société. Les décisions de changement de niveau dans la grille sont prises par un comité dédié dans le cadre de l'évolution semestrielle de la performance semestrielle de chaque salarié et mandataire social par les autres collaborateurs ;
- chaque salarié de la société est intéressé au succès de l'entreprise grâce à un programme de bons de souscription de part de créateur d'entreprise (BSPCE) selon une grille également validée par le Conseil d'administration et partagée publiquement ;
- les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur fonction.

Exigences de compétence et d'honorabilité

Alan s'appuie sur une équipe de taille réduite. La compétence et l'expérience de chacun font l'objet d'un examen approfondi avant toute décision de recrutement. La procédure de recrutement inclut notamment :

- une étape de sélection écrite ;

- un ou deux entretiens techniques et un entretien comportemental ;
- la prise de références professionnelles ;
- une dernière étape de sélection dans le cadre d'une journée d'immersion (*full-day*).

A chaque étape les candidats sont évalués par plusieurs collaborateurs. La décision de recrutement d'un salarié relève de la compétence de la Direction générale après délibération par plusieurs membres de l'équipe impliquant au moins un des dirigeants effectifs (ou un des salariés les plus expérimentés pour certains rôles).

Au moment de leur recrutement les candidats doivent fournir les différents documents démontrant :

- démontrant la réalité des diplômes obtenus ;
- qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune condamnation qui serait susceptible d'être incompatible avec l'exercice d'une fonction au sein d'une société d'assurance.

De la même manière, le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité s'assure que les investisseurs et les administrateurs n'ont exercé aucune fonction ou fait l'objet d'aucune condamnation qui serait susceptible d'être incompatible avec l'exercice de leur mandat.

Système de gestion des risques et contrôle interne

Alan a mis en place un système de gestion des risques et de contrôle interne adapté à sa structure souple et à la simplicité de son activité. Le système de gestion des risques continuera d'évoluer avec le développement de l'activité.

En matière de gestion des risques, le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques. La communication hebdomadaire des principaux indicateurs et projets, les éléments détaillés envoyés chaque mois (renforcée des éléments pilotage) ainsi que les informations détaillées reçues avant chaque réunion du Conseil permettent de créer un environnement favorable à la maîtrise des risques.

La société veille également à construire un cadre de contrôle interne à même de protéger les intérêts de l'entreprise et de ses assurés et de s'assurer de la conformité des activités aux lois et réglementations en vigueur.

Le dispositif de contrôle interne au sein de la société repose sur l'automatisation d'un maximum de processus de gestion ou financier et, le cas échéant, la mise en place de contrôles périodiques pour chacune des activités (rapprochements, examen d'échantillons, contrôle par les pairs, etc.),

quotidiens en ce qui concerne les prestations payées, ainsi que sur la responsabilisation de chaque salarié. Chaque défaillance ou faiblesse identifiée est partagée avec l'équipe et la Direction générale pour permettre sa correction et la mise en place d'un plan de remédiation. Les administrateurs et actionnaires sont également informés des dysfonctionnements majeurs et des chantiers de remédiation dans le compte rendu hebdomadaire qui leur est adressé par la Direction générale.

Fonction d'audit interne

Depuis son lancement, la société a fait le choix d'externaliser son dispositif d'audit interne compte tenu d'un nombre réduit de salarié. La société PricewaterhouseCoopers (PwC) Advisory - 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex a été désignée pour intervenir.

Les conclusions des audits menés, le niveau global de maîtrise des opérations et des problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance de l'entreprise sont présentées au Conseil d'administration.

Les travaux conduits ou lancés en 2019 au titre de l'audit interne (sécurité informatique, conformité au Règlement général sur la protection des données) ont été doublés des audits externes conduits dans le cadre des *due diligences* préalables aux augmentations de capital de 2019 et 2020 (fiabilité de l'information financière, conformité aux règles sociales, examen des produits d'assurance et gestion des risques, conformité aux règles de distribution en assurance, etc.).

Fonction actuarielle

Le responsable de la fonction clé "Actuariat" valide le lancement de nouveaux produits (en particulier la nouvelle offre pour le secteur Hôtels - Cafés - Restaurants en 2019) et l'équilibre tarifaire des produits commercialisés par la société et en assure le suivi technique (équilibre du portefeuille, révision des garanties ou tarifaire, etc.). Il veille à ce que les garanties commercialisées soient correctement libellées.

Compte tenu des résultats observés en 2018, il a été décidé, sur l'initiative du responsable de la fonction clé "Actuariat", de diminuer en 2019, pour la troisième année consécutive, les tarifs proposés aux assurés afin de leur répartir le meilleur équilibre technique qu'anticipé.

Le responsable de la fonction clé "Actuariat" est également en charge du contrôle du risque lié au provisionnement des engagements d'assurance de la société.

Profil de risque

Risque de souscription

Le risque de souscription en santé “reflète le risque découlant de la souscription d’engagements d’assurance santé compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l’exercice de cette activité”, c’est-à-dire l’évolution des dépenses de santé des assurés, de leur fréquence, ou de leur délai de paiement, ainsi que l’exposition de la société à des événements catastrophiques susceptibles d’affecter ses engagements d’assurance frais de soins (pandémie ou accident de masse).

Avec un volume de contrats détenus fin 2019 représentant environ 34 M€ de primes acquises pour l’exercice 2020, le risque de souscription en santé tel que calculé par la formule standard est le principal contributeur au profil de risque de la société :

- la contribution de ce risque à l’exigence de capital réglementaire est renforcée par la croissance très rapide du portefeuille attendue en 2020, dans la mesure où le mode de calcul du capital de solvabilité requis sous Solvabilité 2 s’appuie sur une vision prospective du volume de contrats en portefeuille ;
- compte tenu de la croissance très rapide du volume d’activité de la Société, la contribution du risque de souscription à l’exigence de capital réglementaire est principalement portée par le module de “risque de primes” (risque d’une mauvaise anticipation de la sinistralité dans les futurs contrats à souscrire), qui s’appuie sur une vision prospective du volume de contrats en portefeuille, et non du “risque de réserve” (risque d’une mauvaise estimation des sinistres ayant déjà eu lieu)
- la société est également exposée à un risque de résiliation significatif puisqu’elle permet une sortie du contrat à tout moment par les sociétés souscriptrices ;
- la contribution du risque associé à un événement catastrophique (pandémie ou accident de masse) reste à l’inverse relativement faible compte tenu de l’activité de la société (assurance complémentaire) et du faible montant unitaire des sinistres.

Dans le cadre des produits d’assurance commercialisés par Alan (complémentaire santé), l’exposition aux risques de souscription en santé est notamment limitée par:

- la durée des contrats : après un an, la Société a la possibilité de réviser les tarifs en cas de déviation défavorable de la sinistralité, voire de résilier le contrat dans le cadre des contrats pour les entreprises ;

- le montant moyen et la volatilité réduite des sinistres en assurance complémentaire santé ;
- la liquidation rapide des engagements en assurance complémentaire santé permet une connaissance rapide de la sinistralité réelle du portefeuille et donc un pilotage fin des risques ;
- les outils développés par la Société pour automatiser la connexion aux caisses de Sécurité sociale (télétransmission) ou pour permettre aux assurés de transférer leurs factures de manière électronique, conduite à accélérer encore davantage les délais de traitement et de connaissance de la sinistralité réelle ;
- la mise en place d'un programme de protection pluriannuel du bilan de la Société par le recours à la réassurance, proportionnelle et non-proportionnelle, auprès de réassureurs de référence (en particulier Swiss Re, premier réassureur mondial, et CNP Assurances, premier assureur de personnes en France).

Risque de marché

La Société n'a pas investi dans des placements financiers au cours de l'exercice 2019.

Alan ne détient aucune position hors bilan et n'est engagée dans aucune activité de titrisation.

La Société n'est pas exposée au risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, de fluctuations affectant la qualité de crédit ou la solvabilité des contreparties de la société.

La Société n'ayant pas investi dans des placements financiers au cours de l'exercice 2019, elle n'est pas exposée au risque de *spread* (sensibilité aux variations des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque).

Le risque de contrepartie est à évaluer "les pertes possibles que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise durant les douze mois à venir". Fin décembre 2019, la société reste exposée à peu de contreparties : principalement ses partenaires bancaires et dans une moindre mesure son délégataire de gestion, ses entreprises clientes et ses réassureurs.

Plusieurs éléments permettent notamment de maîtriser l'exposition globale de la Société au risque de contrepartie :

- la solidité financière des réassureurs de la Société et le contrôle de l'exposition (versements trimestriels) ;
- la société travaille avec plusieurs partenaires bancaires français de premier plan ;
- le portefeuille de client est très largement diversifié. Aucun client ne représentant plus de 1,5 % des assurés ;
- les modalités de règlement de la prime d'assurance par les assurés (paiement mensuel par prélèvement automatique, à terme échu pour les entreprises et à échoir pour les particuliers) permet une plus grande réactivité dans le suivi des difficultés financières des clients et de limiter le risque d'accumulation d'impayés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir céder les investissements et autres actifs en vue d'honorer ses engagements financiers.

Le risque de liquidité est particulièrement maîtrisé puisque l'intégralité des fonds détenus par la Société sont déposés sur des comptes à vue ou des dépôts à terme. Le niveau de liquidité détenue fin 2019 (48 M€) permettrait de faire face aux sorties de liquidité nécessaires au fonctionnement général de l'activité sur plusieurs années.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel peut se manifester de plusieurs manières dans le cadre de l'activité de la Société. Outre les erreurs humaines, les fautes de salariés ou la fraude externe, la Société considère être exposée à plusieurs risques opérationnels parmi lesquels :

- le risque lié à la défaillance de son système : des pannes techniques, matérielles ou encore le défaut de service de l'un ou tous ses Prestataires pourrait entraîner la défaillance de son système de gestion de la clientèle, de comptabilité, de trésorerie et plus généralement pourrait entraver le bon fonctionnement de son système d'information (infrastructure réseau et télécom notamment). La Société met en place des mesures visant à assurer la continuité de l'activité en cas de survenance de ce type de risque ;
- le risque lié à la sécurité de son système : ce risque vise principalement la disponibilité des systèmes ainsi que la protection des informations recueillies auprès des souscripteurs et assurés. La sécurité de ses systèmes d'informations est une priorité. La Société a par conséquent mis en place une procédure de surveillance permanente de son système visant (i) à détecter toute anomalie dans son fonctionnement et (ii) à se prémunir contre les menaces extérieures ayant notamment pour objet

de compromettre notamment la sécurité des données recueillis auprès des souscripteurs et assurés. Elle met aussi en place des tests d'intrusion réguliers, et adopte les meilleures pratiques en termes de techniques de chiffrement.

En matière de maîtrise des risques opérationnels l'année 2019 a été marquée par un fort investissement pour la création d'une infrastructure propre de gestion complète des sinistres d'assurance santé qui est devenu l'outil de référence pour la gestion de l'ensemble du portefeuille de contrats début 2020.

Il s'agit d'un risque pour lequel la société est particulièrement vigilante compte tenu de son activité entièrement digitalisée et de sa croissance rapide. La maîtrise du risque opérationnel passe notamment par :

- la responsabilisation de chaque salarié associé à une culture écrite forte et des comptes rendus réguliers ;
- une culture de la transparence qui offre à chacun une visibilité très forte sur l'activité des autres collaborateurs ;
- l'automatisation progressive d'un maximum de tâches pouvant conduire à des erreurs humaines ;
- la construction d'un contrôle interne robuste et régulier.

Capital de solvabilité requis et profil de risque

La société calcule son besoin en capitaux propres conformément à la "formule standard" de la réglementation Solvabilité II. Cette approche permet de valoriser chacun des principaux risques auxquels elle est exposée.

Le niveau des chocs prévus par la formule standard vise à refléter le montant de capitaux propres nécessaires pour que la société puisse continuer à tenir ses engagements et à exercer son activité avec une probabilité supérieure à 99,5 % à un an.

Par rapport à l'exercice précédent, le profil de risque de la société n'a pas connu de changement notable. La contribution du risque opérationnel au profil de risque de la société a triplé sous l'effet de la croissance rapide de la taille du bilan (9 % en 2019 contre 3 % en 2018).

Module de risque de la formule standard pour le calcul de l'exigence de capital sous Solvabilité 2	Capital requis fin 2019 (en M€)	Contribution à fin 2019	Contribution à fin 2018
Risque de souscription en santé <i>(Risques inhérents à la gestion d'un portefeuille d'assurance complémentaire santé)</i>	5,86	69,3%	78,3%
Risque de contrepartie <i>(Risques liés au défaut d'une contrepartie financière)</i>	1,62	19,1%	18,4%
Risque de marché <i>(Risques de perte de valeur des investissements de la société)</i>	0,00	0,0%	0,0%
Risque opérationnel <i>(Risques de défaillance dans le fonctionnement de la société)</i>	0,81	9,5%	3,2%
Diversification entre les risques	-0,94	-	-

Valorisation à des fins de solvabilité

Les méthodes de valorisation retenues à des fins d'établissement du bilan prudentiel s'appuient sur les méthodes requises par le code des assurances, la directive 2009/138/CE ("Solvabilité 2") et le règlement délégué 2015/35 modifié par le règlement délégué 2020/442 de la Commission du 17 décembre 2019.

Actifs

La société a retenu les principes suivant pour la construction de son bilan prudentiel:

Les placements de la société sont exclusivement détenus sur des comptes à vue sont valorisés à leur valeur de marché sans qu'il ne soit besoin d'apporter un ajustement comptable lors de la construction du bilan prudentiel.

Les créances d'opération d'assurance sont calculées déduction faite de provisions pour impayés évaluées (50 % en cas d'impayé puis totalement en cas d'impayés sur plusieurs mois consécutifs). Il s'agit de créances de court terme qui n'appellent dès lors pas d'ajustement de leur valeur entre le bilan social et

le bilan prudentiel Solvabilité 2. C'est également le cas des autres créances (État et administrations sociales, fournisseurs).

Les provisions techniques cédées aux réassureurs font l'objet d'une évaluation suivant la méthodologie retenue pour la valorisation des provisions techniques sous Solvabilité 2 (cf. infra) ainsi que d'un ajustement pour risque de défaut du réassureur.

La valeur de marché des dépôts et de la trésorerie (comptes courants et caisse) est identique à leur valeur au bilan comptable.

Les charges constatées d'avance (compte de régularisation) ayant déjà été décaissés, ils ne font l'objet d'aucun flux de trésorerie futur et sont donc annulés dans le cadre du passage à la valeur de marché. Réciproquement ces charges déjà décaissées ne sont pas projetées dans le calcul des provisions techniques sous Solvabilité 2.

Provisions techniques

Segmentation - Catégories homogènes de risques

La segmentation retenue pour la valorisation des provisions techniques dans le bilan prudentiel distingue catégories de risques homogènes:

- les contrats d'assurance frais de santé collectifs commercialisés à destination des entreprises au bénéfice des salariés et de leurs famille ;
- les contrats individuels (travailleurs non-salariés ou non).

Les engagements d'assurance de la Société présentent une durée particulièrement courte pour des activités d'assurance compte tenu de la nature de l'activité de la société (assurance "frais de soins") et de la structure de l'engagement contractuel. Si la Société est engagée pour une durée d'un an, les entreprises clientes ont quant à elles la possibilité de résilier chaque mois leur contrat d'assurance leur offrant aux assurés une flexibilité unique par rapport au reste du marché français.

Valorisation des provisions techniques

Les provisions techniques brutes au bilan prudentiel correspondent à la valeur de marché des engagements d'assurance à la date de calcul. Elles sont calculées comme la somme de la meilleure estimation des provisions et d'une marge de risque.

Alors que les provisions pour sinistres à payer statutaires s'élevaient à 2,3 M€ au 31 décembre 2019, la valeur des engagements retenue pour le bilan prudentiel

atteint 7,3 M€, dont 6,8 M€ au titre de la meilleure estimation (*Best estimate*) des provisions pour sinistres et 0,5 M€ au titre de la marge de risques.

L'écart s'explique par la projection de l'ensemble des frais de gestion et d'administration par construction très supérieur au montant de frais nécessaires pour l'écoulement du stock de passifs dans un contexte de forte croissance de la Société anticipe une croissance très rapide de son volume d'activité.

Meilleure estimation des provisions

La meilleure estimation des provisions est calculée sur la base des flux financiers futurs associés aux engagements d'assurance commercialisés par la société (primes, règlements de sinistres non encore survenus nets de recours encaissés et frais associés) qui seront engendrés par les contrats en portefeuille à la date.

Le périmètre des contrats concernés regroupe:

- les contrats en cours et dont une partie de la prime n'est pas encore acquise à la date de calcul
- les contrats pour lesquelles la société est déjà engagée et ne peut pas se délier contractuellement de façon unilatérale.

Les conditions générales des contrats commercialisés par la Société prévoient un renouvellement pour une date anniversaire au 1er janvier. L'essentiel des engagements à valoriser au 31 décembre 2019 correspond ainsi aux contrats (renouvellement ou nouvelles souscriptions) débutant le 1er janvier 2020 et pour lesquels la Société est engagée jusqu'à la fin de l'année 2020.

Les flux de trésorerie retenus pour la valorisation des provisions techniques fin 2019 reflète les cadences les plus récentes au moment de l'élaboration des comptes, afin de coller au plus près, pour les occurrences futures, au comportement du portefeuille.

Marge de risque

La marge de risque correspond à la somme actualisée des exigences de capital (SCR) futures jusqu'à l'extinction de l'ensemble des engagements que multiplie un taux de coût du capital égal à 6 % ainsi que l'article 39 du règlement délégué.

Méthodes de valorisation alternative

Non applicable.

Alan ne recourt ni à des méthodes de valorisation alternatives, ni à des dispositifs transitoires pour l'application des règles de calcul imposées par la réglementation Solvabilité 2.

Autres passifs

Les autres passifs de la société correspondent pour l'essentiel à des dettes de court terme envers des fournisseurs, l'Etat ou des organismes sociaux. Il n'y a pas besoin d'appliquer une méthode de valorisation différente de celle retenue dans les états financiers et leur valeur dans le bilan prudentiel reste donc identique à la valeur comptable.

Gestion du capital

Fonds propres

Les capitaux propres de la société sont exclusivement constitués de capitaux propres effectivement versés et de primes d'émission, soit le niveau de plus élevé de qualité (*Tier 1*).

Le renforcement du bilan de la société a été accru en 2019 par le biais d'une augmentation de capital de 40 M€ en février 2019. Comme tous les exercices précédents, aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2019.

Fin 2019 les fonds propres comptables de la société s'élevaient à plus de 47 M€.

Les fonds propres prudentiels (excédent d'actifs par rapport aux passifs du bilan prudentiel) éligibles à la couverture des exigences réglementaires s'élèvent à 44,3 M€, reflétant les différences de valorisation d'actif et de passif listées plus haut.

Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Fin 2019, l'exposition aux risques calculée selon la formule standard s'élève à 7,4 M€.

Le minimum de capital requis demeure égal pour le quatrième exercice au plancher requis par la réglementation Solvabilité 2 et fixé à 2,5 M€ par l'article R. 352-29 du code des assurances.

Fonds propres éligibles et couverture de l'exigence de capital

A fin 2019, Alan couvre 6 fois l'exigence de capital de solvabilité plancher requis sous Solvabilité 2. A titre de comparaison la moyenne sur le marché de l'assurance non-vie en France en 2019 s'élevait à 2,8 fois³.

Alan couvre également plus de 17 fois le niveau du capital minimum requis (2,5 M€) à fin 2019.

Au premier trimestre 2020, la Société a réalisé une troisième levée de fonds (*Series C*) de 40 M€ permettant d'accroître encore davantage son assise financière et de soutenir durablement une croissance très rapide du nombre d'assurés.

³ Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, *La situation des assureurs soumis à Solvabilité II en France au premier semestre 2019*; N°109 - décembre 2019